

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 5 septembre à 18h30, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Acy-le-Bas sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

23 Août 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
84	50	50

Reversement partiel recette eau à la commune de Silly-La-Poterie n° 40

PRESENTS

Mesdames GAUTIER, DRIVIERE, HOICHE était représentée par M RIGOLET, ROBACHE, POTTIER, DELVAL

Messieurs MATHAUT, DE RE, PERUT, MOYON, MONTARON, BEZIN, HERTAULT, GUYOT, LEMAIGRE, TEMPLIER, SOSSON, LEFEVRE, BARBILLON, CHABROL, NELATON, LETRILLART, BUCHET, JULVE, CARON suppléant de Mme JULVE), WOKAN, SAUMONT, POURTEYRON était représenté par Mme DESTRI, BOUDRAA, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, REYT, LEBLOND, DAVIN, DE REKENEIRE, VIAUX (suppléant de M DE REKENEIRE), DUVIVIER, ROSSE, REBEROT était représenté par M GUERIN, LEROUX Christian était représenté par M ROCHARD, LEROUX Tristan, TROMBETTA, TASSIN, PUCHE, TOURNEVILLE, BATTEFORT, BOMBART, DROUX, COCHEFERT, RUELLE, LANSOY.

Secrétaire de séance : Mme DRIVIERE Frédérique

Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical que Silly-la-Poterie ayant adhéré au SESV au 1^{ER} juillet 2019 a honoré ses charges relatives à la compétence eau potable durant le 1^{er} semestre 2019 (remboursement d'emprunt, rémunération de son prestataire de service) et qu'il conviendrait en compensation de lui reverser 50% de la recette eau de Silly-la Poterie de 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical autorise M le Président à verser à la commune de Silly-la-Poterie 50 % de la recette de vente d'eau 2019 des abonnés cette même commune sous la forme d'un acompte de 80 % d'une recette annuelle estimative de 16 000 € et d'un solde.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

POUR COPIE CONFORME
Le Président

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
 87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
 Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
 Email : sesv@orange.fr

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture le
Et publication ou notification le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
 SOISSONS
 16 OCT. 2019